

Mon permis de conduire et ma carte grise

Les dossiers de permis de conduire et de cartes grises ne sont pas traités par la commune de Chaponost. Retrouvez ici le détail de toutes les démarches.

Pour les permis de conduire

[Consultez le site de l'ANTS](#) ↗



Préfecture du Rhône
Service des permis de conduire
1er étage
97 rue Molière
69003 Lyon

Pour les cartes grises

Depuis novembre 2017, les demandes liées au certificat d'immatriculation (ex carte grise), ne se font plus en Préfectures ni Sous-Préfectures.





Il convient dorénavant de faire les demandes :

- > En ligne, sur [le site de officiel de l'ANTS](#) ☞
- > Auprès d'[un garagiste agréé au SIV](#) ☞ (Système d'Immatriculation des Véhicules)
- > Auprès d'un bureau de Poste.

Dans le cas d'un emménagement dans la commune, vous disposez d'un délai d'un mois pour faire changer l'adresse sur votre carte grise.

Tous les changements de situation, tel que le déménagement, doivent faire office d'un signalement auprès de votre assureur afin de modifier votre contrat d'assurance auto. En effet, les conditions d'un contrat d'assurance diffèrent selon votre lieu de résidence et peuvent induire plus ou moins de frais annuel.

SITUER



Vue plan



• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX





NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS